



INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE



LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS

DE FINANCEMENT DE LA FORMATION D'ÉDUCATEURS

Guide interactif

Utilisation du guide

Ce guide a pour objectif de vous orienter sur les différents dispositifs de financement à la formation, il reprend les aides les plus fréquemment utilisées.

Sur toutes les pages, vous pourrez :



Accéder à la page choisie



Revenir au choix du profil du candidat



Accéder à la page contact



Revenir à la page précédente



Accéder aux sites internet des différents organismes,
en cliquant sur les logos

Quel est le profil du candidat ?

Afin de définir le dispositif financier vous correspondant, définissez votre situation professionnelle :



Salarié de club



Salarié hors foot



Demandeur d'emploi



Etudiant



Prise en charge personnelle



Prise en charge par le club



Prise en charge par l'OPCA Uniformation



Compte Personnel de Formation



Dossier FAFA Formation

Salarié hors club



Prise en charge personnelle



Prise en charge par le club



Prise en charge par le Fongecif



Dossier FAFA Formation



Prise en charge personnelle



Prise en charge par le club



Utilisation du Compte Personnel de Formation



Sollicitation du Pôle Emploi



Sollicitation de la Région des Pays de la Loire



Dossier FAFA Formation



Prise en charge personnelle

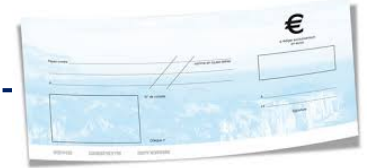


Prise en charge par le club



Dossier FAFA Formation

La prise en charge personnelle



Pour les formations courtes

A l'issue de l'inscription sur les sites de la ligue ou des districts, le stagiaire envoie un chèque en précisant son nom, prénom, intitulé et date du stage.

En cas d'utilisation d'un bon de formation, le montant du chèque doit être déduit et le bon transmis avec le chèque.

Pour les formations longues (BEF et BMF)

Un chèque d'acompte de 30 % est demandé au dépôt du dossier d'inscription

Le solde de la formation est à régler en Janvier après déduction des différentes aides accordées.

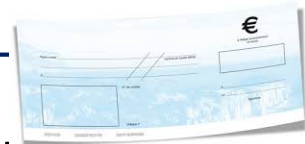
La prise en charge par le club

Pour les formations courtes

A l'issue de l'inscription sur le site de la Ligue, le club a deux possibilités pour financer la formation :

- L'autorisation de prise en charge sur le compte ligue via la messagerie officielle
- L'envoi d'un chèque en précisant le nom et prénom du stagiaire, intitulé et date du stage.

En cas d'utilisation d'un bon de formation,
le montant du chèque doit être déduit et le bon transmis



Pour les formations longues (BEF et BMF)

Un chèque d'acompte de 30 % est demandé au dépôt du dossier d'inscription

Le solde de la formation est à régler en Janvier après déduction des différentes aides enclenchées.





L'OPCA Uniformation



Uniformation est le partenaire formation des entreprises et des salariés de la branche sport depuis juillet 2015

Tout employeur, quel que soit le nombre de salariés, la nature de l'activité ou le statut juridique (entreprise individuelle, société, association...), doit participer au financement des actions de formation continue de son personnel et des demandeurs d'emploi, en versant une taxe annuelle, dont le montant dépend du nombre de salariés.

Plusieurs dispositifs existent :



Plan de formation



Période de professionnalisation



Congé Individuel de Formation (CIF)



Compte Personnel de Formation (CPF)





Le Fongecif

Organisme paritaire et interprofessionnel, le Fongecif Pays de la Loire intervient depuis plus de 30 ans auprès des salariés qui souhaitent s'informer et évoluer dans leur emploi, changer d'orientation ou de métier, se reconvertir.

Le Fongecif Pays de la Loire est un organisme paritaire piloté par des partenaires sociaux représentant à égalité les employeurs (CGPME, MEDEF, UPA) et les salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) afin de garantir les intérêts de chacun.

Les dispositifs possibles :



Congé Individuel de Formation (CIF)



Compte Personnel de Formation (CPF)

TREMLIN POUR LES SALARIÉS



MAJ 05/10/2017



Le plan de formation

Les entreprises peuvent financer des actions de formation dans le cadre d'un plan de formation dont le contenu est laissé à leur initiative. Le plan de formation permet de prendre en charge les frais liés à la formation (coûts pédagogiques et frais annexes).

Il s'adresse à l'ensemble des salariés en CDI ou CDD, contrat aidés ainsi que les dirigeants bénévoles (si la formation est en lien avec le mandat).

Formations éligibles : Adaptation au poste, développement et maintien de compétences.

Modalités financières :

Action de formation < à 70 h => plafond de 40 € HT / h

Action de formation > à 70 h => plafond de 25 € HT / h

Pour plus de renseignement, consultez le site d'Uniformation



Consulter les documents utiles à vos démarches en ligne :

[Comment déposer une demande d'aide financière ?](#)

[Comment me faire rembourser ?](#)





Le période de professionnalisation

La période de professionnalisation a pour objectif de favoriser votre maintien dans l'emploi ou votre reconversion professionnelle par des actions de formation afin de vous permettre d'acquérir une qualification professionnelle.

Elle s'adresse à l'ensemble des salariés en CDI et contrat aidés.

La période de professionnalisation comprend des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement.

Elle associe des enseignements généraux, professionnels et technologiques.

Formations éligibles : reconnues au RNCP ou dans une classification de Branche ou d'un CQP, actions de formations certifiantes, et actions donnant accès à un socle de compétences et connaissances

Modalités financières : forfait de 12 € / h (comprenant les coûts pédagogiques et les frais annexes)

Pour plus de renseignement, consultez le site d'Uniformalion :



Consulter les documents utiles à vos démarches en ligne :

[Comment déposer une demande d'aide financière ?](#)

[Comment me faire rembourser ?](#)





Le congé individuel de formation

Il permet à tout salarié(e), quelle que soit la taille de son entreprise, de s'absenter de son poste de travail pour suivre une formation de son choix qui lui permettra :

- d'accéder à un niveau de qualification, se perfectionner professionnellement
- de changer d'activité ou de profession
- d'acquérir une nouvelle qualification
- de s'ouvrir plus largement à la culture, à la vie sociale et à l'exercice des responsabilités associatives bénévoles.

Pour savoir si votre projet de formation peut être financé dans le cadre du Congé Individuel de Formation, via l'OPCA, renseignez-vous auprès de votre employeur.

Pour les salariés foot



Pour les salariés hors foot





Le compte personnel de formation



Salarié du privé ou demandeur d'emploi, le compte personnel de formation a été créé pour vous permettre de bénéficier d'heures de formation tout au long de votre vie professionnelle, pour vous former régulièrement.

Acquisition de 24 heures par an à temps complet jusqu'à 120 heures
puis 12 heures par an, dans la limite de 150 heures

L'action de formation doit être éligible aux listes CPF.

Le dossier doit être déposé au minimum 2 mois avant le début de la formation

Modalités financières :

Action de formation < à 70 h => plafond de 40 € HT / h

Action de formation > à 70 h => plafond de 25 € HT / h

Pour créer votre compte et obtenir les informations sur votre droit à la formation, consultez le site :



mon
CompteFormation
.gouv.fr

Site officiel du compte personnel de formation





Le Fond d'Aide au Football Amateur

Le F.A.F.A. est issu de la contribution économique du Football Professionnel destinée à promouvoir des investissements indispensables au développement du Football Amateur.

La Ligue du Football Amateur (L.F.A.) est chargée par la Fédération Française de Football (F.F.F.) de sa mise en application et du suivi des demandes de subvention.

Le chapitre « Formation » comprend les dispositifs suivants :



Bon formation de 25 € destinés aux éducateurs et aux dirigeants de club



Le « FAFA Formation » pour les formations professionnelle *(du BMF au BEPF)*





Le Fond d'Aide au Football Amateur

Bon de formation de 25 €

Le bon de formation **EDUCATEUR** d'un montant de 25 € est utilisable pour tous les formations fédérales courtes dans la limite de 2 bons pas licencié et par saison,

Le bon de formation **DIRIGEANT** d'un montant de 25 € est valable uniquement pour un module du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants sans aucune limite d'utilisation,

Ces bons s'utilisent à la manière d'un bon de réduction lors de la confirmation d'inscription auprès du service formation de la Ligue.

Les bons doivent être envoyés en complément de l'attestation de prise en charge du club ou en cas de règlement personnel avec le chèque, déduit du montant de 25 €

[Téléchargez les bons de formation de 25 €](#)

BON FORMATION 25€

ASSOCIÉ:

Nom _____ Prénom _____

N° club _____

N° licence _____

Formateur _____

Club _____

Signature stagiaire ou Formateur club ou Formateur Ligue

Cette aide est uniquement pour un module de 10h (CFP) à 40h ou pour un module complémentaire dans le cadre d'un module par saison et jusqu'au 30/06/2017, dans tous les ligues et Centres Régionales de Formation. Ce bon ne sera utilisable pour tout ou partie de la valeur au paiement d'une formation. Si la valeur du bon est supérieure au montant de la formation, il ne sera pas restitué de bon égal à la différence.

Fédération Française de Football, association reconnue d'utilité publique par Decret du 4 décembre 1922, dont le siège social est à PARIS Cedex 15 87 Boulevard de Stenelle.





Le Fond d'Aide au Football Amateur

Bourse de formation

L'objectif du FAFA Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football.

Les formations concernées :

- Formations professionnelles d'éducateurs dispensées par la ligue (B.E.F. – B.M.F.)
- Formations Fédérales (D.E.S. - B.E.F.F. – B.E.P.F. – Certificats de spécialités)

Un seul dossier peut être présenté par formation et par saison

L'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (OPCA, Pôle Emploi, ...)

[Téléchargez le dossier de demande de bourse de formation](#)





Les aides de la L.F.P.L.

La Ligue de Football des Pays de la Loire met à disposition des clubs de la **D.H. Intersport** une bourse de formation à hauteur de 400 € par club et pour la saison en cours.

Pour chaque inscription à une formation, le club doit informer la Ligue par messagerie officielle que le règlement doit être pris sur cette enveloppe.



Les clubs labélisés « **Label Jeunes** » et « **Label Ecole Féminine** » sont dotés d'une aide à la formation à hauteur de deux bons de formations de 50% du coût total à utiliser sur la saison (hors formations professionnelles).

Les bons doivent être envoyés en complément de la confirmation d'inscription.

Dans le cadre du **Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants**, la Ligue mettra à disposition des clubs, une bourse de 15 € par dirigeant formé, disponible en fin de saison.





Les aides départementales

Le District de Vendée met à disposition des clubs une enveloppe à hauteur de 1€ par licencié du club pour la saison,

L'aide est donnée en fin de saison sur présentation d'une facture de formation.

Se rapprocher du District pour tout complément d'information



Le Conseil Général de la Loire Atlantique apporte son soutien financier à la formation des cadres bénévoles

Montant : 50 % du coût d'inscription des stages dans la limite fixée à 500 € par club et par an.

[Télécharger le formulaire de demande d'aide pour la formation des cadres bénévoles](#)





Les aides départementales

Le District du Maine et Loire propose aux clubs du département une bourse de formation à hauteur de 80 % du montant des coûts pédagogiques restant à la charge du club et ce, pour les formations de (32 h) CFF1, CFF2, CFF3, CFF4.

Après étude du dossier, le Comité de direction du District validera l'aide sous forme de bons d'achat (à faire valoir chez le partenaire INTERSPORT).

L'aide apportée par le District est limitée à 2 demandes par saison et par club (arbitres et éducateurs confondus).

Le club peut établir la demande dès l'instant où l'éducateur a suivi la formation complète du certificat (32 h en continu ou en 2 modules séparés de 16 h sur la saison en cours).

[Téléchargez le formulaire de demande ou contacter le district du Maine et Loire](#)





Les aides de la Région des Pays de la Loire

Le fond social d'urgence

L'objectif « Je Me Qualifie » vise à permettre aux Ligériens les plus éloignés de l'emploi d'obtenir une première qualification professionnelle débouchant sur une certification.

Les principales certifications visées sont les titres professionnels de niveau 5 et 4, les diplômes de l'Education Nationale, de l'Agriculture et de Jeunesse et Sport.

Pour y accéder, il faut bénéficier d'une validation de projet de formation émise par un des trois réseaux valideurs reconnus par la Région : Mission locale, Pôle emploi et Cap Emploi.

Les stagiaires ont le statut de « stagiaire de la formation professionnelle » et peuvent bénéficier d'une rémunération

Pour plus de renseignements, consulter le site de la Région



Le Pôle Emploi

Si vous êtes demandeur d'emploi, consultez votre conseiller Pôle emploi avant d'entamer toutes démarches.

Le conseiller vérifiera avec vous votre situation par rapport à votre rémunération durant le stage et les possibilités de prise en charge ainsi que les conditions administratives liées à la formation.

Selon la formation visée et votre situation personnelle, votre contribution au financement de votre formation sera différente. Il est donc important pour vous de faire le point sur ce que vous percevrez pendant la formation et sur les coûts qui resteront à votre charge.

Pour plus de renseignements, consulter le site de Pôle Emploi





Contact L.F.P.L.

LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE

172 Boulevard des Pas Enchantés 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

Horaires : 09h00 – 12h30 / 13h30 – 17h30



Aurélie LONGEPE – Responsable Pôle IR2F –
alongepe@lfpl.fff.fr

[Accéder à la liste de tous les dispositifs](#)

LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE
INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52440074044
Siret n°78601603000029 - Code NAF : 9319Z



MAJ 05/10/2017



La prise en charge personnelle



La prise en charge par le club



Les dispositifs Uniformation



Les dispositifs Fongecif



Le Compte Personnel de Formation



Le Fond d'Aide au Football Amateur



Les aides de la Ligue de Football des Pays de la Loire



Les aides départementales



Les aides de la Région des Pays de la Loire



L'aide du Pôle Emploi